

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28-05-21	28-05-21	2021-11162
	1. Intitulé du projet	
CREATION D'UN PARKING VISITEURS - HIST	ORIAL DU POITOU - COMMUNE DE MONTS SUR C	GUESNES
2. Identification du	υ (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	oétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	MONSIEUR BEAL - DIRECTEUR DES ROUTES	
RCS / SIRET 2 2 8 6 0 0 0	1 1 0 0 0 1 6 Forme juridique	COLLECTIVITE
	ez à votre demande l'annexe obligatoire n	
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122 dimensionnement correspondant du projet	2-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'aut	
<ul> <li>41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.</li> <li>a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.</li> </ul>	Création d'un parking visiteurs composé de 83 p camping-car, 2 places PMR, 4 places véhicules él pour les motos.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formi	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven		om of the control of
	ur une parcelle agricole de 4220 m² et réalisation ng à l'allée des Marronniers, RD N°24, existante, su	

#### 4.2 Objectifs du projet

Sur la commune de MONTS SUR GUESNES, un HISTORIAL DU POITOU va ouvrir ses portes en avril 2022. Les travaux de cet HISTORIAL sont en cours.

Pour accueillir les visiteurs, la commune ne dispose pas d'espaces aménagés suffisants. C'est pourquoi, un parking doit être réalisé sur une surface de 4 220 m², à proximité du site historique. Sa mise en service est également fixée en avril 2022.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, concernant la réalisation du parking, sont prévus sur une durée de deux mois. Ils consistent en :

- la conception d'une voie d'accès de 5.50 m de large, revêtue d'un enrobé clair, avec un trottoir de 1.50m, en calcaire de part et d'autre;
- la création d'un parking sur une superficie de 4 220 m<sup>2</sup>. Situé dans le périmètre des monuments historiques, une attention particulière est portée sur le choix des matériaux pour le revêtement afin de conserver au maximum cet espace le plus naturel et le plus rustique possible en réponse aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les matériaux retenus sont :

- du mélange terre-pierres pour la majorité du revêtement (2 500 m² correspondant aux emplacements VL);
- du stabilisé calcaire renforcé pour les places PMR, les véhicules électriques, l'emplacement des motos et l'allée piétonne (610 m²);
- de l'enrobé clair pour la voie d'accès (270 m²) et la zone exposée aux fortes contraintes par la giration des bus et des campingcars (690 m²);
  - de l'espace engazonné et des plantations d'arbres et d'arbustes (710 m<sup>2</sup>).

Ce projet prend en considération la gestion des eaux pluviales avec la réalisation de noues, l'infiltration de la majorité des eaux grâce à l'emploi du mélange terre-pierres sur plus de 50 % de la surface du parking. Toutefois, un réseau de collecte est nécessaire pour colleter les eaux de pluie issue de la zone revêtue en enrobé clair avec rejet au fossé existant situé le long du parking côté de la cité de la Mare.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation et l'entretien de ce parking sera assuré par la commune de MONTS SUR GUESNES.

Le nombre de visiteurs estimé est de 50 000 visiteurs par an.

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc						
Ce projet est soumis au permis d'aménager qui est en cours d'instruction auprès de l'Agence des Territoires de la Vienne.							
458		917 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2					
	projet et superficie globale de l'opération - préciser le	1					
Grand	deurs caractéristiques	Valeur(s)					
Longueur de la voie nouvelle		42.25 m					
Largeur de chaussée		5.50 m					
Largeur des trottoirs le long de cette n	ouvelle voie d'accès	1.50 m					
Superficie du parking		4 220 m <sup>2</sup>					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long ° _	_'" Lat ° ' "					
a implamation	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)						
Allée des Marronniers	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),						
86420 MONTS SUR GUESNES	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,						
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de						
	l'environnement :						
	'	_'" Lat°'"					
	Point d'arrivée : Long ° _	_'" Lat°'"_					
	Communes traversées :						
	MONTS SUR GUESNES						
J	loignez à votre demande les annexes n° 2 à	6					
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X					
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	fion Oui Non X					
472 Si qui déariver comme l'entre	nt los						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre							
indiquez à quelle date il a été aut							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Projet situé à 5 km d'une ZNIEFF de type I et à 2.5 km d'une ZNIEFF de type II
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le projet se situe dans les abords d'un monument historique. (Château de Monts sur Guesnes). C'est pourquoi, un travail en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France a été mené dès le début des investigations. Le projet est conçu conformément aux demandes et remarques formulées par ses soins.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		ZRE Aquifères
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?	X		Le Château de MONTS SUR GUESNES est classé monument historique. Le parking est situé à proximité.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet d'aménagement du parking visiteurs suit la pente du terrain naturel. Les matériaux excédentaires (terre végétale, déblais) seront remis en remblai pour l'aménagement des espaces engazonnés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Utilisation d'un mélange terre-pierres
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		La parcelle retenue pour la création de ce nouveau parking visiteurs est la parcelle section AE 285, d'une superficie de 4 220 m². C'est actuellement une parcelle agricole.  La voie d'accès sera réalisée sur la parcelle AK 405, actuellement en espaces verts. L'aménagement de ce parking est conçu en respectant l'aspect rural et naturel du site avec des espaces verts, des plantations et des revêtements rustiques.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$		Une augmentation du trafic est estimée par rapport à la situation existante (estimation de 50 000 visiteurs par an)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Bruit et nuisances sonores générés par le trafic des véhicules estimé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Sur le parking visiteurs, il est envisagé de l'éclairage public partiel. En effet, seront éclairés uniquement la zone fréquentée par les PMR située le long du bâtiment existant (ancienne caserne), le chemin d'accès reliant l'allée des Marronniers au Parking et l'allée piétonne reliant le parking à l'entrée de la ferme de l'HISTORIAL. Il n'est pas prévu d'éclairage sur l'ensemble du parking visiteurs pour limiter les nuisances visuelles et lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejets d'eaux pluviales au fossé existant pour les parties revétues et étanches. Pour la majorité du parking, infiltration à la parcelle grâce à l'emploi de matériaux drainants (mélange terre-pierre).
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Modification de l'usage de la parcelle (parcelle agricole en une aire naturelle de stationnement)
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
Un permis d'ar	nénager est en cours d'	instruc	tion.	
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création du parking de l'Historial, considéré comme une aire de stationnement, sur la commune de MONTS SUR GUESNES, ne nécessite pas, selon nous, d'étude d'impact. En effet, ce projet consiste en la création d'une voie d'accès de 42,50 m uniquement et l'aménagement du parking sur une superficie de 4 220 m². Cet aménagement est conçu pour respecter au maximum les lieux, les matériaux existants à proximité et l'aspect naturel et rustique du site. L'impact sur l'environnement semble être mineur.

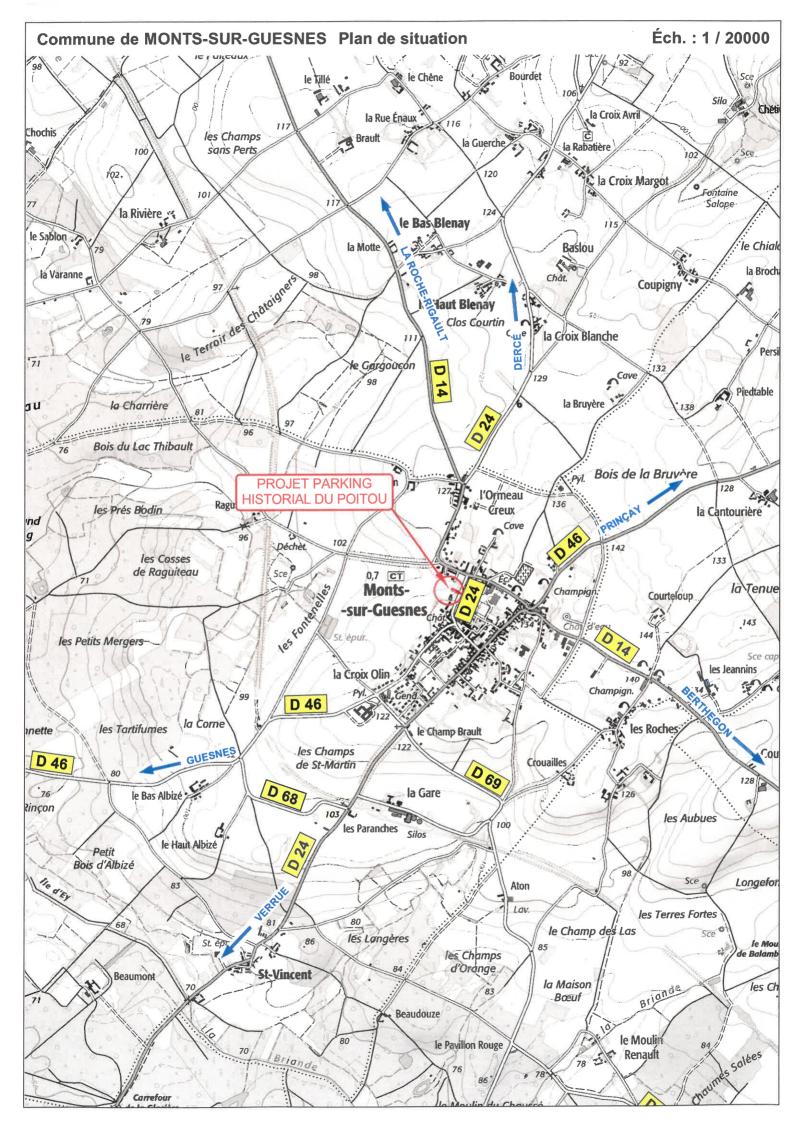
Un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (commune, propriétaires, exploitant, services de l'Etat, ...) a été réalisé dès le début des études et investigations et le sera jusqu'au parfait achèvement des travaux.

#### 8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires					
Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\times$				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent
Objet
Données SIGORE
Plan de composition de l'ensemble du projet avec le relevé topographique et le projet coté
Coupes du projet
9. Engagement et signature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à CHASSENUIL-DU-POITOU le,
Signature

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire







A) Vue depuis l'Allée des Marronniers



Plan de repérage

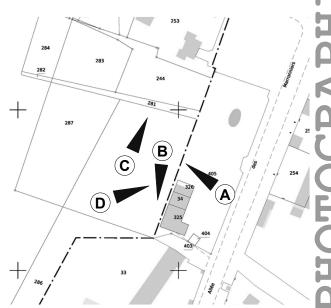
B) Vue terrain arrière ancien centre de secours



C) Vue environnement proche



D) Vue terrain arrière ancien centre de secours





E) Vue environnement proche vue arrière



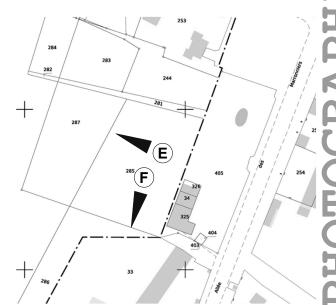
F) Vue environnement proche vue arrière

**G** 

Plan de repérage



G) Vue depuis route





Vue existante





**Photo Montage** 



Vue existante



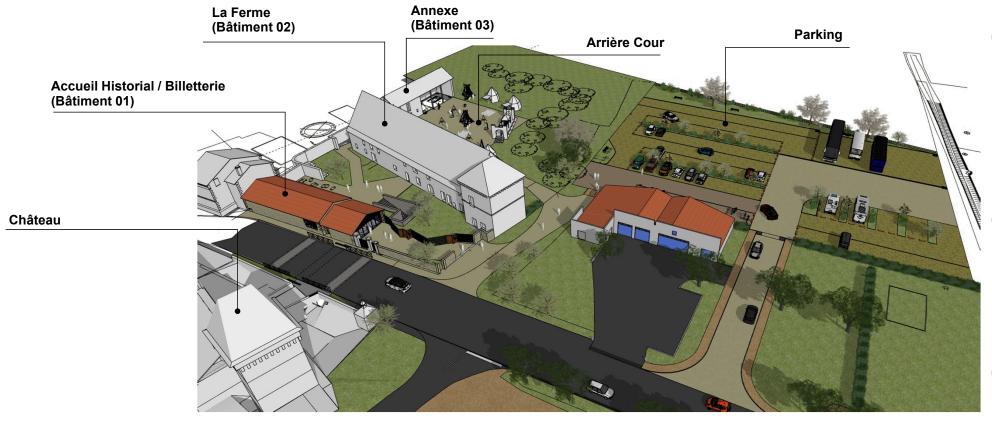
**Photo Montage** 



Vue existante



**Photo Montage** 







#### DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

# Commune de MONTS-SUR-GUESNES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DES ROUTES

#### <u>Adresse</u>

Département de la Vienne Direction des Routes Subdivision Châtellerault 33 Avenue Alfred Nobel B.P. 20629

86106 CHÂTELLERAULT cedex

Tél.: 05-49-85-35-79

## PARKING DE L'HISTORIAL

<u>N° Piece</u>

PA5

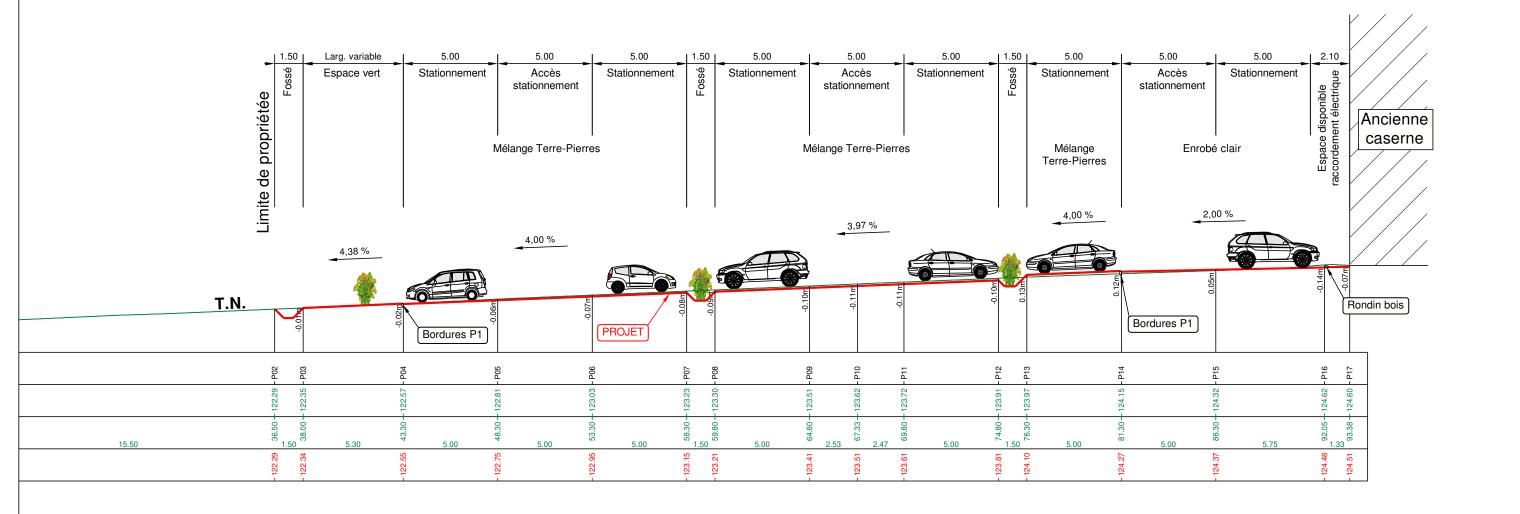
*Indice*:

### Coupes détaillées

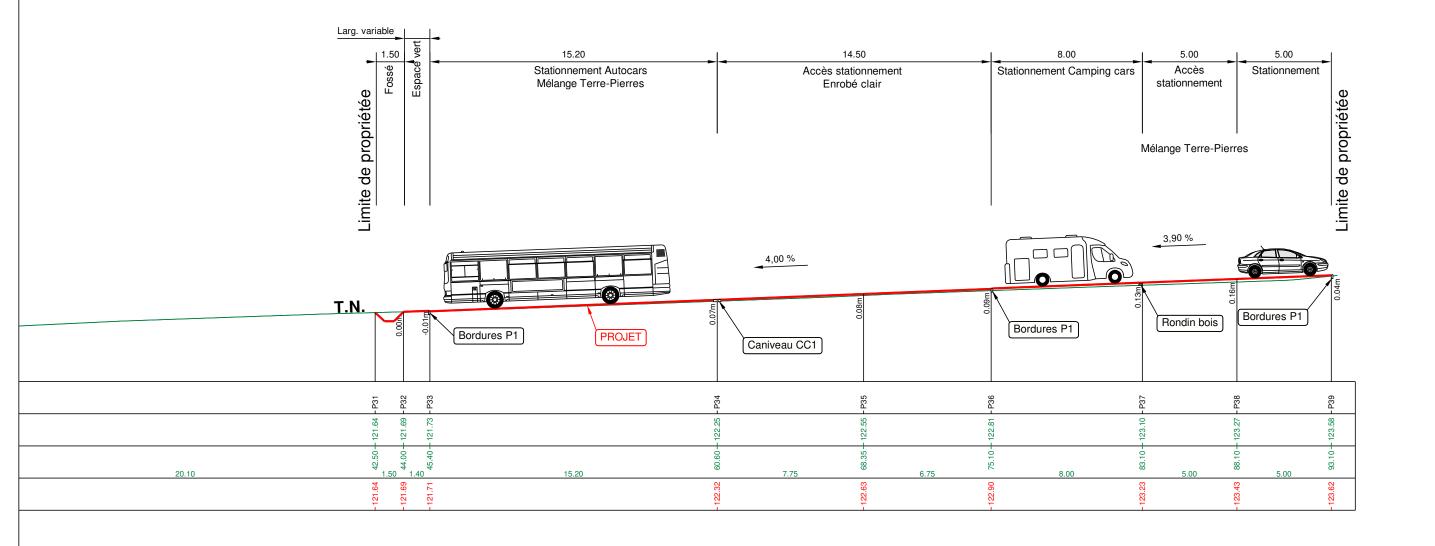
Echelles: 1 / 50 - 1 / 200 - 1 / 250

Directeur o	de la D.G.A.A du territoire :	ean-Paul GUILLON	Directeur des Routes :	Jean-Louis BEAL	Responsable de la Subdivision :	Bruno MARTIN
Adjoint de la Subdivision :			Karine FARRÉ kfarre@departement86.fr	Dessinateur :		Jean-Michel AUDAX jmaudax@departement86.fr
Plan créé le : 16 avril 2021				Réf Externe:	-	
Indice:	Modifié le:		Modifications apportées:			
Α						
В						
С						
D						

# Coupe A-A'



Coupe C-C'



Coupe E-E'

